
CLUSTER 12

DYNAMIQUES SOCIALES ET TERRITORIALES. EXCLUSIONS ET INTEGRATION. ESPACES ET MODES DE VIE



Responsable Olivier IHL

DEMANDE D'ALLOCATION DE RECHERCHE

2010

- A joindre dûment et électroniquement complété au dossier de demande (adresser le dossier à olivier.ihl@iep-grenoble.fr)
- Ne pas dépasser deux pages
- Les demandes doivent rester anonymes (les noms des candidats ne doivent pas apparaître)

		Responsable de la thèse	Co-directeur éventuel
Classement à l'intérieur du projet :	Appel		
	Titre	Professeur des universités	Professor of Politics
	Nom	Ihl	Ceaser
Ecole doctorale :	Prénom	Olivier	James
	Institution	IEPG / UMR PACTE	University of Virginia
	Rue	BP 48	Woodrow Wilson Department of Politics
ED SHPT Université de Grenoble	Code/lieu	38040 GRENOBLE cedex 9	Department of Politics P.O. Box 400787 University of Virginia Charlottesville, VA 22904-4787
Domaine de recherche :	Pays	France	Etats-Unis
	Téléphone	04.76.82.60.37	434 924-7903
	Télécopie		
	E-mail	Olivier.ihl@iep-grenoble.fr	ceaser@virginia.edu
science politique, vote, élections			

TITRE DU PROJET

Le vote électronique. Inégalités sociales et dispositifs de vote dématérialisés : une comparaison France/États-Unis

BRÈVE DESCRIPTION

Le vote électronique se voit souvent présenté comme « l'avenir » des démocraties électorales. Pourtant, son adoption ne cesse de par le monde de provoquer désaveux et controverses. Signe que ce dispositif n'est pas seulement un système de scrutin « modernisé » par l'adjonction de systèmes informatiques. Il ne consiste pas seulement à « sécuriser » ou « accélérer » le traitement des préférences individuelles, voire à ouvrir la liberté d'un vote à distance. Le vote électronique est aussi la traduction d'une mise en forme à la fois sociale et politique des procédés de dénombrement des voix. De là l'importance d'en étudier les expériences pratiques, les innovations techniques, les inégalités d'accès.

Partant du constat que les débats noués ces dernières années autour de la « démocratie électronique » manquent de profondeur analytique comme de base comparative, cette recherche doctorale aura pour objectif de combler cette lacune. Sa stratégie scientifique consiste à s'appuyer sur un inventaire protocolisé des mises en œuvre dont le vote électronique a fait l'objet dans deux pays retenus pour leur valeur paradigmatique. À l'étranger, la situation du vote électronique présente, on le sait, une physionomie très contrastée. Pour des pays comme les États-Unis, le déploiement des dispositifs de vote électronique, qu'ils soient à distance ou par machines, est déjà une réalité avancée. Dans ce contexte, des réformes législatives y sont débattues dans de larges secteurs de l'opinion, comme avec le *Voter Confidence and Increased Accessibility Act* de 2007, par exemple pour rendre obligatoire la présence d'une trace papier vérifiable ou pour livrer le code source des logiciels embarqués à toute personne en faisant la demande. Autrement dit, fondations et associations civiques s'y affrontent de façon déjà routinière pour maîtriser les enjeux techniques et sociaux d'un perfectionnement du vote électronique (lutte contre la fraude, implication des abstentionnistes, inégalités culturelles dans leur usage...). Pour d'autres pays, au contraire, comme la France, le débat ne fait que s'amorcer. Il se construit sous une forme principalement parlementaire, à travers l'intervention idéaliste d'*outsiders* soucieux de séduire les publics jeunes ou diplômés. Si les élections, depuis quelques années, y font assaut de « modernité » technique, les cadres traditionnels des rituels électoraux y demeurent solidement défendus. En juin 2006, a été conduite la première grande opération de vote électronique à distance pour renouveler l'Assemblée des Français de l'Étranger (580 000 électeurs). En 2007, pour la première fois également, des machines à voter ont été utilisées dans le scrutin présidentiel à une large échelle (1,5 millions d'électeurs). Le décret du 13 mars 2006 fixe notamment les formalités à accomplir pour voter par correspondance électronique, les modalités des traitements automatisés et l'organisation du bureau du vote par voie électronique. Ces trois expériences nationales (de la démocratie *high tech* et décentralisée au pays en voie de développement, en transition démocratique, en passant par la démocratie républicaine, sacralisant l'acte de vote) ouvre l'opportunité de comprendre la manière dont les réseaux et savoirs experts *travaillent et peuvent travailler* les rituels électifs du gouvernement représentatif jusqu'à les faire évoluer de façon plus ou moins significative. Et surtout la façon dont se positionnent les groupes sociaux par leurs systèmes de compétence face à ce nouveau moyen d'expression.

Comment en douter ? Le lieu où se déroule l'opération du vote (du bureau à l'isoloir), les équipements qui spécifient son déploiement périodique (des urnes aux enveloppes en passant par les machines à voter), les pratiques qui lui donnent son visage singulier (signer une liste d'émargement, prouver son identité, rendre comptable sa préférence) n'ont rien d'anecdotique. Ils consacrent une gestuelle spécifique, une gestuelle dont l'usage s'avère indissociable des significations qui s'y rapportent. C'est pourquoi le vote électronique appelle une analyse dénouée de l'esprit polémique comme des partis pris purement commerciaux ou technologistes. Faut-il le rappeler : la maîtrise du *design électoral*, porté par l'usage croissant des technologies informatiques et le marché des médias en Europe, se constitue comme un secteur peu investi par la recherche en sciences

humaines et sociales. D'où une surenchère avant tout technique : carte électorale à code barres, bulletin à puce et hologramme, mallette proposant un bureau de vote en kit, écran tactile. D'où aussi son enrôlement approximatif par des politiques gouvernementales visant à assurer plus d'« efficacité » ou de « transparence » dans l'administration des opérations électorales. Au risque de multiplier critiques et dysfonctionnements qui, ces dernières années, ont entraîné des moratoires plus ou moins formels (Espagne, Canada), voire l'arrêt complet de l'utilisation (États-Unis pour Serbe, Irlande, Pays-Bas) de certaines technologies. Cette recherche doctorale veut faire face aux interrogations qui se propagent au sein de la classe politique mais aussi dans le grand public, avec l'objectif de cartographier analytiquement l'état de nos connaissances sur la genèse, les pratiques et les usages du vote électronique dans deux pays choisis pour leur valeur stratégique. Et de conduire une enquête par questionnaire sur les usages sociaux de cette technique de désignation et les systèmes de compétences requis par sa mise en œuvre. L'idée est de comprendre quelle sélectivité sociale cet outil de représentation engage, au croisement des savoir-faire et des attendus culturels des populations qui s'en servent. Une enquête qui s'appuiera sur les récents développements des travaux sur compétences et acte de vote proposés par le CRPS et l'UMR Pacte ces dernières années.

CONTEXTE ET POSITIONNEMENT DU PROJET

Ce projet a pour objectif de formaliser les relations existant entre innovations techniques, réseaux scientifiques et attitudes sociopolitiques en matière de vote électronique. Il s'agit, dans ce secteur industriel et institutionnel, de privilégier une approche pluridisciplinaire associant les aspects économiques et techniques du vote électronique à ceux politiques et sociétaux. C'est tout l'enjeu d'élaborer, par exemple, une échelle d'attitudes permettant de saisir le point de vue des usagers que sont les électeurs sur l'adoption d'un tel formalisme électif. Le vote électronique est souvent envisagé comme une technique distincte du processus électoral, voire séparée de son environnement social et culturel. Le travail de thèse s'étendra largement en amont de la matérialisation électronique du vote pour prendre en compte, sur une base comparative, les représentations juridiques, civiques et comportementales qui la conditionnent. Une façon de tester les réquisits sociaux d'un tel dispositif de vote qui, ces dernières années, a été soumis à nombre de controverses. Et, ce faisant, de mettre en relation les attendus scientifiques et les usages sociaux et culturels en matière d'informatique embarquée sur le terrain électoral.

CONTEXTE ET ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIETAUX

Les répercussions industrielles de cette « séparation » entre sciences et société sont évidentes. Les investissements réalisés par les principales sociétés qui se partagent le secteur (environ 4400 euros en moyenne par machine) restent volatiles. Ainsi, les machines à voter sans trace papier sont menacées d'être depuis 2007 déclarées rapidement obsolètes du fait de l'évolution des débats aux États-Unis ou en France. Résultat : le parc dont certaines villes sont déjà équipées (en France, plus de 200 communes sont concernées pour un total de plusieurs dizaines de millions d'euros d'équipements) serait frappé d'un vieillissement prématuré, avec le risque de provoquer gâchis financier et incompréhension civique.

Cette situation d'incertitude économique tient pour beaucoup à l'absence de prise en compte des données sociales et politiques de l'accès aux machines. Rappelons-le : les machines à voter sont des circuits informatiques qui comptabilisent les votes exprimés au moyen de pressions exercées sur un écran tactile. Il s'agit d'une méthode distincte du vote par Internet, qui représente lui un vote par correspondance.

Evidemment dans ce dernier cas, l'une des variables sensibles est celle de la vérification de l'identité et de la liberté du votant. Seuls des codes rendent compte de cette identité, avec toutes les limites qui en découlent. En revanche, on ne peut pas s'assurer dans quelles conditions cette personne a voté et, par exemple, si un tiers était présent à ses côtés devant l'écran. Le contentieux aux États-Unis s'est principalement développé sur ce point. D'où des calculs de risque pour les sociétés d'assurance qui se chiffrent en millions de dollars. Autre enjeu économique et juridique : comment assurer le secret du code informatique, au titre de la propriété industrielle, tout en maintenant la possibilité d'un recomptage externe ? Voilà ce qui fait surtout débat. Aux États-Unis, les recommandations officielles vont dans le sens de l'utilisation de machines avec trace papier et donc possibilité de recomptage. Actuellement, l'une de ces machines américaines imprime un bulletin qui tombe dans l'urne. Cette méthode paraît intéressante mais à quelles conditions économiques, sociales et institutionnelles ? Comment concevoir son utilisation dans des cultures civiques profondément extérieures aux postulats du vote américain ? On le voit : l'adoption de ce type d'équipement électif suppose plus que des mises au point algorithmiques au cœur des machines. C'est bien en confrontant savoir-faire d'ingénieurs, raisonnement juridique ou économique, analyse sociopolitique qu'une nouvelle génération de machines peut espérer changer la donne.

Il faut donc insister : technique et politique ne se développent pas, en matière électorale, sur des scènes séparées. Et pour une raison simple : parce que le *design* des technologies électorales s'affirme toujours comme un enjeu politique. Là est l'une des lignes de force des investigations empiriques prévues dans ce projet : modéliser l'étroite interaction qui existe entre la matérialisation des opérations électorales, leur inscription spatiale et la ritualisation sociale qui accompagne l'acte de vote par voie électronique. Puisque l'acte de vote est une « activité constitutive d'identités » (pour reprendre une expression d'Alessandro Pizzorno), il importe de prendre la mesure du système de contraintes, de postures, de croyances, auquel incline chaque dispositif. Et de le soumettre à une sociologie des usages, à une analyse socio-historique comme à un examen comparatif.

N'en déplaise aux rhétoriques du « *technology is driving everything* », ce n'est pas l'impératif technologique qui habilite le réformisme institutionnel. La singularité de ce projet vient de là. La force des dispositifs d'expression et de dénombrement des « opinions » dépend de relations bien plus complexes. Elle s'établit, pour le dire d'une phrase, dans l'interaction entre des règlements, eux-mêmes ouverts à des usages socialement différenciés et les savoir-faire engagés dans l'opération du vote. Aussi est-ce au croisement de ces formes et de ces pratiques que se situe l'importance des instruments du vote. C'est à ce croisement que se découvre l'enjeu véritable des conventions qui spécifient socio-historiquement l'usage de l'urne électronique ou de l'écran tactile comme procédure légitime de désignation politique.

DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ÉTAT DE L'ART

La littérature sur le sujet est marquée par deux préoccupations dominantes. L'une proprement ingénieriale vise à lever les obstacles technologiques qui entravent les dispositifs existants. Elle s'est développée autour de bureaux d'études et de services de R&D à partir de machines comme l'ES3B de *NV Nederlandsche Apparatenfabriek* (Nedap) (récemment utilisée par environ 90% des votants néerlandais) ou autour des écrans tactiles *Diebold Inc.'s* utilisés aux États-Unis (problèmes de clefs identiques et de mots de passe/identifiants). L'autre type de préoccupation, issue de la tradition sociologique et philosophique, s'emploie à penser le type de « cyberdémocratie » auquel le mariage d'Internet et de la politique conduit : ses fondements éthiques, ses répercussions politiques, ses fonctions positives ou négatives. Les résultats de ce courant d'analyse sont faiblement opérationnels. L'une et l'autre tradition d'étude délaissent l'attention aux pratiques et aux usages, qu'ils soient sociaux ou politiques, notamment font l'impasse sur les représentations qu'en ont les électeurs eux-mêmes qui sont pourtant leurs premiers usagers.

L'expérience « *Wahlkreis 329* » a permis d'ouvrir une brèche dans ces traditions d'étude. Rappelons-le : elle a eu lieu dans le cadre de l'élection législative fédérale entre le 15 août et le 27 septembre 1998. Une équipe d'universitaires participa à une simulation de vote, la circonscription fictive 329, par recours à Internet. 17 000 personnes se prêtèrent à l'exercice en votant en ligne. Depuis, de nombreuses expériences ont eu lieu en Suède, France, Suisse, États-Unis, Allemagne, mais de façon éclatée, sans que des retours critiques ne soient réellement tentés, ni transfert de connaissances organisé. La dernière expérience en date, en France, en avril 2007, porte sur les machines Point & Vote et Point & Vote Plus, des modèles de la marque espagnole Indra Sistemas importées en France par le groupe *Berger-Levrault*. Or, d'après l'analyse des machines utilisées à Issy-les-Moulineaux, 29,8% des bureaux de vote ont présenté des anomalies entre l'émargement et le nombre de votes contre seulement 5,3% des bureaux avec un matériel classique. Une différence qui doit être imputée au manque de compétence pratique : signe que l'apprentissage civique des appareils de vote importe au moins autant que leur fiabilité technique. C'est précisément ce système de compétences sociales et politiques que la thèse veut dégager, voire formaliser, pour sortir d'une approche purement typologique ou instrumentale. Elle ambitionne de réaliser une avancée déterminante en matière de compréhension et de formalisation des usages du vote électronique.

La notion de « *cybervote* » a donné avant tout lieu à des visions normatives dans laquelle deux courants, là encore, se distinguent. L'un, qu'on qualifiera de rénovateur, a été proposé par Howard Rheingold (1993). Théorisant dans une optique putnamienne l'expérience du community network appelé *Well* (Whole Earth eElectronic Link) à San Francisco à la fin des années 1980, cet auteur a associé à la notion de « communauté virtuelle » l'éclosion d'un « nouvel âge du politique », un âge à la fois moderne et fondateur. L'autre courant, d'inspiration plus économique, est représenté par la *Progress and Freedom Foundation*, qui a rédigé en 1994 une *Magna Charta for the Knowledge Age*, esquisse d'une théorie du pouvoir fondé, comme le faisaient les tenants de l'approche cybernétique dans les années 1950, sur le rôle cardinal de l'information, une ressource postulée comme décisive dans les marchés contemporains. C'est l'origine du thème fort en vogue d'une « refondation démocratique » fondée sur une organisation internationale supplantant les hiérarchies traditionnelles. Arthur Edwards (1995) s'en inspire pour mêler deux dimensions de la démocratie (« individualiste » versus « collectiviste » ; « épistémique » versus « délibérative ») et suggérer une typologie de trois formes de démocratie électronique : populiste, libérale, républicaine. Jens Hoff (2000) croit dégager, lui, quatre modèles : consumériste, élitiste, néo-républicain et cyberdémocrate. Jan van Dijk (2000), aboutit, lui, à six modèles : légaliste, compétitif, plébiscitaire, pluraliste, participatif, libertarien. On l'aura compris : ce type de travail reste empêtré dans une lecture en surplomb qui fait du vote électronique un symptôme ou un

accélérateur d'une organisation politique tantôt pathologique tantôt idéalisée. Or, faire voir à quoi sert une institution ce n'est pas expliquer ce qui en rend compte, encore moins restituer ce par quoi elle advient. Comme le notent Fuchs et Kaze (2000, p. 16-17), « les protagonistes de la cyberdémocratie directe ont fait peu d'efforts sur le plan théorique et empirique pour étudier en détails les conditions qui doivent être réunies pour transformer l'utopie d'une démocratie forte en un système politique opérationnel ». C'est à prendre à revers ces postulats, sinon cette méthodologie, que sera consacré cette thèse à partir d'un double point de vue, socio-historique et comparatif.

OBJECTIFS ET CARACTERE AMBITIEUX/NOVATEUR DU PROJET

En Europe, l'équipement des bureaux de vote est devenu un marché en pleine expansion. Certes, l'ingénierie électorale y demeure le plus souvent une activité bureaucratique. Contrôlée par un service d'Etat, celle-ci n'a rien de la « procédure uniforme » annoncée par l'article 138, par. 3, du Traité de Rome (nouvel Art. 190, par. 4, TCE). D'ailleurs, l'Acte de 1976 avait clairement établi que jusqu'à l'entrée en vigueur de cette européanisation de l'acte de vote « la procédure électorale [resterait] régie, dans chaque Etat membre, par les dispositions nationales » (Art. 7, par. 2). Il n'empêche. La perspective de consultations à l'échelle de l'Union aiguise les expérimentations en tout genre. Exemple : le projet Cybervote. Cofinancé par la commission européenne ainsi que par les industriels Matra et British Telecom, il a pour objectif un système de vote en ligne destiné aux scrutins locaux, nationaux et européens. Accessible à partir de terminaux Internet tels que PC, ordinateurs de poche ou téléphones mobiles, il est expérimenté depuis 2003 sur des sites pilotes en Allemagne, en France et en Suède (<http://www.eucybervote.org>). Autre exemple : le projet EPoll. Mis en œuvre depuis 2002 par France Télécom Recherche Développement avec l'aide de Siemens, de la région Aquitaine, du ministère italien de l'Intérieur, d'Ancitel (association des maires italiens) et de collectivités polonaises, il permet à l'électeur de s'identifier sur le lieu de vote par un système de reconnaissance des empreintes digitales. Le votant peut s'informer des programmes de campagne puis voter via un écran tactile. Son suffrage est ensuite transmis à un serveur dédié qui va comptabiliser, dépouiller et centraliser les résultats (<http://www.e-poll-project.net>).

Preuve que c'est désormais l'impératif technologique qui habilite le réformisme institutionnel. En Belgique, la moitié des électeurs expriment leur suffrage à l'aide d'un crayon optique sur un écran d'ordinateur. Un vote automatisé qui facilite le comptage à l'issue du scrutin. En Suisse, le suffrage par voie électronique est à l'étude pour les 65 000 citoyens résidant à l'étranger. Aux Pays-Bas, plus des deux tiers des bureaux de vote se composent d'une simple mallette à écran tactile dont l'accès est contrôlé par un scrutateur assermenté. Signe que l'expertise des technologies de vote se restructure. Poussée par des financements communautaires, de nouveaux opérateurs se lancent dans la bataille : en Lettonie, en Suède, en Norvège, au Danemark, mêlant habilement arguments civiques, voire politologiques, et stratégies commerciales. Ici, par la promesse d'un « coût du vote divisé par quatre », là par celle d'« une simplification des procédures, gage d'une augmentation de la participation », ailleurs on vante une « rapidité de résultats », « une facilité d'inscription sur les listes électorales » ou encore un « large accès à l'information des candidats » (sur ces aspects, voir le dossier « Vote en ligne » de la Fédération Internet Nouvelle génération, section du Parti socialiste français, <http://www.fing.org>). Ce prophétisme commercial se heurte encore à de solides obstacles. Le taux d'équipement informatique des ménages européens reste encore bien faible : d'un point de vue financier, l'investissement pour installer Internet sur l'ensemble des 25 pays de l'Union se chiffre à plusieurs milliards d'Euros. De plus, il faudrait plusieurs milliers de serveurs informatiques pour absorber et gérer le trafic de données engendré par les centaines de millions d'électeurs concernés. Le risque de manoeuvres frauduleuses est lui aussi mis en avant : pour Jeanet Caldwell, directrice d'*IBM Institute for electronic government* « les questions de sécurité et de confidentialité sont pour l'instant trop importantes » pour que l'on « puisse

envisager d'utiliser Internet ». Reste qu'il serait erroné de suivre la voie du positivisme managérial. Erroné de croire que seul un « gap technologique » est en cause. Que seul un retard technique empêche pour l'heure ces nouveaux instruments d'assurer la crédibilité du verdict électoral.

Ce projet de thèse s'adosse à une hypothèse centrale : les « performances » des équipements électoraux sont moins le résultat des propriétés de chaque système de vote que celui des rapports sociaux et partisans qui les instrumentent. Certes, les dispositifs de vote ne restent pas inertes. Mis en forme à des fins fonctionnelles, ils viennent infléchir les pratiques des votants. Mais s'ils le font, c'est moins par un rapport de contrainte ou la puissance de la norme qu'en s'inscrivant dans la matière même de relations sociales qui se servent alors d'elles pour se réorganiser. S'il en est ainsi, c'est parce que les dispositifs d'expression utilisés -équipements et réglementations de vote- n'influent pas seulement sur la précision d'un verdict : ils influent d'abord sur les conditions dans lesquelles chaque technologie se révèle capable de *mobiliser* le corps électoral. La performance ne se définit pas *in abstracto*. Elle dépend des instructions données par les commissions électorales, des traditions de participation politiques, de la structure démographique et socioprofessionnelle des publics qui les expérimentent, des caractéristiques des personnels habilités qui les mettent en œuvre, des campagnes conduites par les partis et candidats, en somme des usages dans et par lesquels chaque technologie est configurée socialement.

Partenariats :

UMR 5194 PACTE (Politiques publiques, ACTION politique, TERRITOIRES (CNRS)),

L'UMR PACTE est l'une des plus importantes structures mixtes de recherche en Science Humaine et Sociale (117 permanents : 87 chercheurs, 30 ITA auxquels s'ajoutent 135 doctorants). Elle est spécialisée dans l'analyse des sciences de gouvernement, dans les méthodologies d'enquête par questionnaire (CIDSP), l'aménagement du territoire (CERAT) et les problématiques de spatialisation des systèmes de production (Cité des Territoires, Cristo).

Le Woodrow Wilson Department of Politics de l'Université de Virginie

Ce centre soutient la recherche et l'enseignement en développant une analyse critique des politiques nationales et internationales en matière de politics et de public policy. Ses membres de renom cherchent à instiller à leurs étudiants une approche théorique et pratique des notions, des institutions et de l'histoire qui modèlent la vie politique, à l'image du vote et de la construction de la citoyenneté. Le département met en avant un pluralisme méthodologique, notamment en mettant en lumière les avantages et les faiblesses des différents protocoles d'investigation, de sorte que les étudiants puissent apprécier et choisir les approches les plus adaptées pour répondre aux interrogations de recherche qui sont les leurs. La faculté et ses étudiants traitent ces questions à partir d'une variété de thèmes incluant le processus de démocratisation, le libéralisme et ses critiques, les questions raciales, ethniques et de genre, l'économie politique, les élections, les dispositifs de vote, et enfin le rôle des droits de l'Homme dans les relations internationales. Le département compte quatre axes de travail : politiques américaines, politiques comparées, relations internationales et théorie politique. Il joue un rôle important dans les réseaux de recherche spécialisés dans les élections. Bien que les membres de la faculté soient chacun spécialisé dans un domaine particulier de recherche, les centres d'intérêts empiriques et théoriques font régulièrement l'occasion de travaux et séminaires transversaux. Dans le sens d'une recherche empirique et théorique rigoureuse, le département travaille en étroite collaboration de nombreux centres de recherche et institutions, notamment le Miller Center of Public Affairs, le Center for Politics, le Center for Survey Research, le Center for South Asian Studies, le East Asia Center, le Carter G. Woodson Institute for African-American and African Studies, Studies in Women and Gender (SWAG), le Media Studies Program, le Center for Middle-East Studies, le Department of Latin American Studies, et le Center for Russian and East European Studies (CRESS).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abramson, Jeffrey B., Arterton F. Christopher, Orren Gary R. (1998). *The Electronic Commonwealth : The Impact of New Media Technologies on Democratic Politics*. New York : Basic Books.
- Alvarez, R. Michael (1997). *Information and Elections*. Ann Arbor : University of Michigan Press.
- Alvarez, R. Michael, Thad E. Hall (2004). *Point, Click, and Vote: The Future of Internet Voting*. Brookings Institution Press.
- Andrews Henningfeld, Diane (2008). *Should the United States move to electronic voting?*, Detroit : Greenhaven Press/Thomson Gale.
- Ansolabehere, Stephen, Charles III Stewart (2005). « Residual votes attributable to technology », *The Journal of Politics* 67 (2) : 365-389.
- Arterton, Franck Christopher (1987). *Teledemocracy: Can Technology Protect Democracy?*. Newbury Park : Sage.
- Barber, Benjamin (1999). « Three Scenarios for the Future of Technology and Strong Democracy ». *Political Science Quarterly* 113 (4) : 573-589.
- Barrientos del Monte, Fernando (2007). « Dimensiones discursivas en torno al voto electrónico », *Revista de ciencia política* 27 (1): 111-131.
- Berinsky, Adam J., Nancy Burns, Michael W. Traugott (2000). « Who votes by mail ? : a dynamic model of the individual-level consequences of voting-by-mail systems ». *Public Opinion Quarterly* 65 (2) : 178-197.
- Betinelli, Ernesto (2004). « The genuineness of vote through e-poll ». *Amministrare* 2 : 321-325.
- Birch, Sarah, Bob Watt (2004). « Remote electronic voting : free, fair and secret ? ». *Political Quarterly* 75 (1) : 60-72.
- Breton, Philippe, Serge Proulx (1993). *L'explosion de la communication*. Paris : La Découverte.
- Burnham, David (1983). *The Rise of the Computer State*. New York : Random House.
- Caldow, Janet (1999). *The Virtual Ballot Box. A Survey of Digital Democracy in Europe*. Institute of Electronic Government, manuscrit.
- Catinat Michel, Thierry Vedel (2000). "Public policies for digital democracy" in Jacker Kenneth, Jan van Dijk (eds). *Digital Democracy: Issues of Theory and Practice*. London : Sage.
- Cazals, Marie de (2008). « La dématérialisation du vote : un nouvel horizon pour la démocratie représentative ? ». *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger* 124 (1) : 185-210.
- Celeste, Richard F., Dick Thornburgh, Herbert Lin, National Research Council (U.S.). Committee on a Framework for Understanding Electronic Voting (2006). *Asking the right questions about electronic voting*. Washington, D.C. : National Academies Press.
- Craig, Stephen C. ed. (1996). *Broken contract ? Changing relationships between Americans and their government*. Boulder : Westview Press.
- DiCamillo, Mark, Mervin D. Field (2004). *Voters not very confident about the state's new electronic voting systems : many foresee voting problems in other states that could make presidential election results suspect*. San Francisco, CA : Field Research Corp.
- Docter, Sharon, William H. Dutton (1998). "The First Amendment on Line. Santa Monica's Public Electronic Network", in Tsagarousianou, Roza, Damian Tambini, and Cathy Bryan (ed.). *Cyberdemocracy. Technology,*

Cities and Civic networks. London : Routledge.

Dompnier, Nathalie (2002). « Les machines à voter à l'essai : notes sur le mythe de la "modernisation démocratique" ». *Genèses* 49 : 69-88.

Edwards, Arthur R. (1996). "Informatization and Views of Democracy", *Media, Culture and Society* 18 : 185-212.

Enguehard, Chantal (2007). « Le vote électronique en France : opaque et invérifiable », *Terminal* 99-100 : 199-214.

Fuchs, Dieter, Max Kaase (2000). "Electronic Democracy", Communication présentée au 17^{ème} Congrès Mondial de l'Association internationale de Science Politique, Québec.

Garner, Phillip, Enrico Spolaore (2005). "Why chads? determinants of voting equipment use in the United States". *Public Choice* 123 (3/4) : 363-392.

Gritzalis, Dimitris A. ed. (2003). *Secure electronic voting*. Boston : Kluwer Academic Publ.

Grossman, Lawrence K. (1995). *The Electronic Republic. Reshaping Democracy in the Information Age*. New York : Viking.

Hagen, Martin (1996). "A Road to Electronic Democracy? Politik, Politische Theorie und der Information Superhighway in den USA", in Kleinstauber, Hans H. ed. *Der "Information Superhighway"*. Opladen : Westdeutscher Verlag.

Held, David (1987). *Models of Democracy*. Cambridge : Polity Press.

Herrnson, Paul S. ed. (2008). *Voting technology : the not-so-simple act of casting a ballot*. Washington, D.C. : Brookings Institution Press.

Hoff, Jens, Ivan Horrocks and Pieter Tops eds. (2000). *Democratic Governance and New Technology: Technology Mediated Innovations in Political Practice in Western Europe*. London : Routledge.

Hoff, Jens, Ivan Horrocks and Pieter Tops eds. (2000). *Democratic Governance and New Technology: Technology Mediated Innovations in Political Practice in Western Europe*. London : Routledge.

Hubertus, Buchstein (1996). « Bittere Bytes : Cyberbürger und Demokratietheorie ». *Deutsche Zeitschrift für Philosophie* 44 : 583-607.

Ihl, Olivier (2003). « Un battement d'aile de papillon. Sur les technologies de vote aux États-Unis » in Lagroye, Jacques ed. *La politisation*. Paris : Belin.

Jamous, Haroun, Pierre Gremion (1978). *L'ordinateur au pouvoir. Essai sur les projets de rationalisation du gouvernement des hommes*. Paris : Seuil.

Kersting, Norbert, Harald Baldersheim (2004). *Electronic voting and democracy : a comparative analysis*. New York : Palgrave Macmillan.

Lacy, Dean, Emerson M.S. Niou (2000). « A Problem with Referendums », *Journal of Theoretical Politics* 12 : 5-31.

Lanchester, Fulco, Alberto Spreafico, Antonio Agosta (1989). *Elezioni e automazione : tutela della regolarità del voto e prospettive di innovazione tecnologica*. Milan : Angeli.

Laver, Michael (2004). "Analysing structures of party preference in electronic voting data", *Party Politics* 10 (5) : 521-541.

Ledun, Marin (2005). *La démocratie assistée par l'ordinateur. Du sujet politique au consommateur à caractère politique*. Paris : Ed. Connaissances et Savoir.

- Mather, George B. (1964). *Effects of the use of voting machines on total votes cast : Iowa 1920-1960*. Iowa City : University of Iowa / Institute of Public Affairs.
- Melucci, Alberto (1996). *Challenging Codes : Collective Action in the Information Age*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Monière, Denis (2002). *Internet et la Démocratie*. Québec : Monière et Wollank Editeurs.
- Monnoyer-Smith, Laurence (2003). « Les enjeux inexprimés du vote électronique », *Sciences de la société* 60 : 127-145.
- Morris, Dick (2002). *Vote.com ou Comment Internet va révolutionner la politique*. Paris : Plon.
- Nichols, Stephen M. (1998). "State referendum voting, ballot roll-off, and the effect of new electoral technology", *State & Local Government Review* 30 (2) : 106-117.
- Nichols, Stephen M., Gregory A. Strizek (1995). « Electronic voting machines and ballot roll-off », *American Politics Quarterly* 23 : 300-318.
- Norris, Pippa (2001). *Digital Divide. Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Organisation de coopération et de développement économiques (2004). *L'administration électronique : un impératif*. Paris : OCDE.
- Ostrogorski, Moisei (1993). *La démocratie et les partis politiques*. Paris : Fayard.
- Papadopoulos, Yannis (1998). *Démocratie directe*. Paris : Economica.
- Popkin, Samuel L., Michael A. Dimock (1999). "Political Knowledge and Citizen Competence", in Elkin, Stephen L., Karol Edward Soltan eds. *Citizen Competence and Democratic Institutions*. University Park (PA) : The Pennsylvania State University Press.
- Poster, Mark (1997). « Cyberdemocracy: Internet and the Public Sphere", in Porter David ed., *Internet Culture*. London : Routledge.
- R. Michael Alvarez; Thad E. Hall (2008). *Electronic elections : the perils and promises of digital democracy*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Reniu, Josep M. ed. (2008). *E-voting : the last electoral revolution*. Barcelone : Instituto de Ciencias Políticas y Sociales.
- Rheingold, Howard (1995). *Communautés virtuelles*. Paris : Addison-Wesley.
- Rodota, Stefano (1999). *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*. Rennes : Editions Apogée.
- Rosa, Rosanna de (2000). *Fare Politica in Internet. Come le nuove tecnologie influenzano la politica*. Milano : Apogeo.
- Rubin, Aviel D. (2006). *Brave new ballot : the battle to safeguard democracy in the age of electronic voting*. New York : Morgan Road Books.
- Saltman, Roy G. (2006). *The history and politics of voting technology : in quest of integrity and public confidence*. New York : Palgrave MacMillan.
- Schouler, Doug (1999). "How do we institutionalize democracy in the electronic age", *Communication & Strategies* 31 : 79-91.
- Sheer, Léo (1994). *La démocratie virtuelle*. Paris : Flammarion.
- Slaton, Daryl C. (1992). *Televote. Expanding Citizen Participation in the Quantum Age*. New-York : Praeger

Publishers.

Smith, Marc A., Peter Kollock eds. (1999). *Communities in Cyberspace*. London, Routledge.

Trechsel, Alexander H., Fernando Mendez eds. (2005). *The European Union and e-voting : addressing the European Parliament's internet voting challenge*. New York : Routledge.

Tsagarousianou, Roza, Damian Tambini and Cathy Bryan eds. (1998). *Cyberdemocracy. Technology, Cities and Civic Networks*. London : Routledge.

Tula, María Inés ed. (2005). *Voto electrónico : entre votos y máquinas, las nuevas tecnologías en los procesos electorales*. Buenos Aires : Ariel.

Van de Donk, Wim B. H. J., I. Th. M. Snellen, P. W. Tops eds. (1995). *Orwell in Athens. A Perspective on Informatization and Democracy*. Amsterdam : IOS Press.

Vedel, Thierry (2001). « Le vote électronique », in Perrineau, Pascal, Dominique Reynié eds. *Dictionnaire du vote*. Paris : PUF.

Vedel, Thierry (2003). "Political Communication in the Age of the Internet", in Maarek, Philippe J., Gadi Wolfsfeld eds. *Political Communication in a New Era. A cross-national perspective*. London : Routledge.

Willis, George L. (1996). « Electronic vote counting in a metropolitan area », *Public Administration Review* 26 (1) : 25-30.

Zelwietro, Joseph (1998). "The Politicization of Environmental Organizations through the Internet", *The Information Society* 14 : 45-56.

DEMANDE EVENTUELLE D'EQUIPEMENT

Ordinateur portable et matériel de retranscription (2500 Euros)

Concernant la mise en œuvre du volet enquête, Pacte dispose d'équipements spécifiques (salle de téléphonie (avec système CATI et logiciel Converso), vidéoprojecteur professionnel, serveur informatique dédié). Un budget complémentaire peut venir renforcer les solutions de stockage de données serveur. L'investissement en matériel et en équipement prévu dans le cadre de cet appel à projet reste donc léger. Il vise à doter le doctorant des moyens d'une interface au centre de ressources qui géré à l'UMR Pacte formera une grande part du lien avec les partenaires et à faciliter la conduite de l'enquête administrée par téléphone sur un plan de sondage constitué de quatre zones géographiques en France.

Lieu et date

Grenoble, 3 octobre 2009

Signature

(Joindre les annexes éventuelles)

Date limite d'envoi du dossier complet : 30 mai 2010